



# CHALLENGE DEPARTEMENTAL DE SKI 10/03/2024

Jean Claude LAYRIS 2024



CPM 2024

# Sommaire

Le mot du président.....	Page 2
Programme .....	Page 3
Le règlement .....	Page 4/7
Catégories .....	Page 8
Inscription .....	Page 9
Plan d'accès à Artouste .....	Page 10
Plan des pistes .....	Page 11
Plan du CS Laruns .....	Page 12

## Le mot du Président

Bien chers toutes et tous,

Cette année encore, l'Equipe organisatrice du Challenge départemental de ski, a la volonté que ce désormais rendez-vous annuel, soit une pleine réussite.

Nous ne pouvons qu'espérer que la neige qui se fait de plus en plus rare, soit présente, pour que vous puissiez trouver le plaisir de skier et de vous retrouver pour ce moment convivial et sportif.

N'oublions pas qu'il porte le nom de l'un des nôtres : Jean Claude LAYRIS trop tôt disparu, sapeur-pompier professionnel au CSP PAU, Ossolois skieur et montagnard émérite.

Je ne doute pas de la pleine réussite de cette journée.

Profitez en bien.

Sportivement et Amicalement

Claude VIDAL

Président de l'UDSP 64

# Programme

8h : accueil des concurrents à l'office de tourisme (parking du lac de Fabrèges)

- Vérification des dossiers d'inscription
- Récupération des dossards, forfaits, programmes
- Café, viennoiserie

9h : ouverture de la télécabine

10h : reconnaissance du parcours

10h30 : manche de qualification, départ individuel

12h : repas à la salle hors sac

13h30 : KO système (départ par 2, 3, ou 4 avec 1 ou 2 éliminés)

16h : fin des épreuves, démontage du parcours, récupération des dossards

18h : proclamation des résultats, remise des récompenses et tirage au sort au CS Laruns

# Le règlement

## Article 1: les compétiteurs

Le challenge départemental de ski Jean-Claude Layris des Pyrénées Atlantiques est ouvert à tous les sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, militaires, volontaires civils, anciens, PATS du département des Pyrénées-Atlantiques sous réserve qu'ils soient

- Adhérents à jour de leurs cotisations auprès de l'UDSP 64
- Inscris sur le registre du corps départemental au 1er janvier de l'année de la compétition (pour les actifs)

## Article 2 : les courses

Le challenge départemental de ski se fera sous-forme d'un ski cross en une manche chronométrée pour les qualifications du matin puis d'un KO système (par,2, 3, ou 4) par élimination directe l'après-midi.

Les dossards seront attribués par ordre d'inscription à concurrence de 150 participants maximum.

La priorité sera donnée aux catégories senior, vétéran 1, puis 2, puis 3 (hommes et femmes) si cela est nécessaire.

L'ordre de passage fera l'objet d'un tirage au sort électronique.

## Article 3 : annulation

Le comité d'organisation composé du directeur d'exploitation de la station ou de son représentant et du président de l'union départementale ou de son représentant se réservent le droit d'annuler ou de modifier les épreuves (horaires, tracé) pour des raisons de sécurité. Chaque course fera l'objet d'un accord d'ouverture de la compétition validé par le chef de piste et le directeur de course

## Article 4 : classement

Pour la manche de qualification le classement sera établi au temps. Ce temps permettra d'établir les passages du ko système.

Lors du KO système un système d'élimination sera mis en place :

- classement individuel ski
- classement individuel snowboard

**Les concurrents ne pourront s'inscrire que dans une seule discipline**

#### Article 5 : assurance

L'organisateur, la société Altiservice et le ski-club d'Artouste ne pourront être tenus responsable de tout accident survenu lors de la compétition, de même que pour toute dégradation matérielle, perte ou vol impliquant la nécessité absolue pour chaque compétiteur d'être assuré en protection individuelle et responsabilité civile.

#### Article 6 : dossier d'inscription

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser tout dossier d'inscription incomplet, qui devront être remis à : UDSP 64, 33 boulevard du Général Leclerc, BP 1622, 64000 Pau, avant le 10 février 2023

#### Article 7 : sécurité individuelle

Tous les concurrents inscrits aux courses sont tenus de porter un casque homologué. À chaque départ, le Starter R veillera que celui-ci soit positionné sur la tête et bouclé. Il aura la possibilité de refuser le départ à un concurrent qui ne respecte pas cette obligation.

#### Article 8 : certificat médical

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski en compétition devra être joint au dossier d'inscription.

#### Article 9 : attestation d'appartenance au corps ou au centre

Chaque candidature à ce challenge devra faire l'objet d'une attestation d'appartenance au corps ou au centre au 1er janvier de l'année de la compétition.

#### Article 10 : réclamation

Toute réclamation se rapportant aux courses devront être transmises au comité d'organisation par le responsable de délégation 20 min après affichage du règlement. La décision une fois prononcée sera sans appel.

#### Article 11 : retard

Tout compétiteur en retard au départ du ski cross partira en dernière position de la manche en ce qui concerne les qualifications, mais sera éliminé d'office s'il s'agit du KO système.

#### Article 12 : désistement

En cas de désistement après la date arrêtée (01/03/2024), les sommes perçues par le comité d'organisation seront encaissées.

#### Article 13 : tarification

Les détenteurs du forfait compétiteur bénéficient p de l'ensemble du domaine skiable et pourront en profiter à loisir dès la compétition terminée, jusqu'à 17h.

Les accompagnants skieurs bénéficieront d'un tarif spécial compétition pour avoir accès à la station de ski, aux remontées mécaniques et au repas sur site.

Article 14 : trophée Jean-Claude LAYRIS

Le trophée Jean-Claude LAYRIS mis en jeu sera attribué à l'équipe totalisant le meilleur total des 3 premiers concurrents masculin ou féminin senior et vétéran dans la discipline ski uniquement. L'équipe récipiendaire de ce trophée le gardera une année et le remettra l'année suivante une semaine avant le challenge à l'organisateur (UDSP 64).

Article 15 : les catégories

- Seniors Homme nés de : 1995 à 2004 (20 à 29 ans)
- Vétérans 1 Homme nés de : 1985 à 1994 (30 à 39 ans)
- Vétérans 2 Homme nés de : 1975 à 1984 (40 à 49 ans)
- Vétérans 3 Homme nés de : 1974 et avant (50 ans et +)
- Femmes toutes catégories (20 ans et +)

## Dossier d'inscription

Afin de pouvoir participer au challenge départemental de ski Jean-Claude Layris à Artouste, chaque compétiteur devra fournir :

- son bulletin d'engagement individuel
- son certificat médical dûment rempli
- l'appartenance au corps départemental d'incendie et de secours du SDIS 64 (collectif par CS ou individuel)
- un chèque (individuel ou collectif) à l'ordre de l'UDSP 64 correspondant au montant des frais d'inscription.

**Le dossiers d'inscription complet devra parvenir à :**

**L'UDSP 64,**

**33 av du Maréchal Leclerc,**

**BP 1622,**

**64000 PAU**

**AVANT LE 01 mars 2024**

## Bulletin d'engagement individuel

CIS d'appartenance :

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Catégorie :

Sexe (H/F) :

Discipline (ski/Snow) :

Statut (SPP/SPV/PATS/accompagnant...) :

Tél :

Cocher la case		
<input type="checkbox"/>	Tarif compétiteur détenteur d'un forfait saison (compétition+repas)	20 euros
<input type="checkbox"/>	Tarif compétiteur (forfait+compétition+repas)	30 euros
<input type="checkbox"/>	Tarif accompagnateur (forfait+repas)	25 euros

Signature, précédée de la mention manuscrite : « j'ai pris connaissance du règlement et en accepte les conditions » :

# Attestation d'appartenance au corps ou au SDIS

Je soussigné(e) (Grade / NOM/ Prénom)

.....

Fonction (DD SIS/ Chef de centre/ Chef de service)

.....

Atteste sur l'honneur que l'agent ci-dessus est inscrit au registre du corps, en qualité de sapeur-pompier, ancien, PATS (rayer les mentions inutiles)

Au 1er janvier de l'année de la compétition.

Fait à : ..... Le : .....

Cachet et signature :

## Attestation d'adhésion à l'UDSP 64

Je soussigné Capitaine Claude VIDAL Président de l'UDSP 64

Atteste sur l'honneur que l'agent ci-dessus est adhérent au Contrat Fédéral Associatif 2024,

Sour le N° d'adhérent :

Au 1er janvier de l'année de la compétition.

Fait à : ..... Le : .....

Cachet et signature :

# Plan d'accès à ARTOUSTE



# Plan des pistes pour la compétition

La compétition se déroulera sur la piste du SNOW CROSS en jaune sur le plan ci-dessous



# Plan pour se rendre au CIS Laruns

## PLAN DU CS LARUNS

